

Equipe régionale des ambassadeurs métiers Ile-de-France

Dans le cadre de sa nouvelle compétence d'information à l'orientation, issue de la loi de 2018 « Liberté de choisir son avenir professionnel », la Région Île-de-France a créé, le 1er janvier 2023, l'Agence Oriane, Agence de la promesse républicaine et de l'orientation.

Oriane a choisi de mettre en place en septembre 2023 "l'Équipe régionale des Ambassadeurs métiers" pour aller au plus près des publics scolaires.

Pour « L'équipe régionale des Ambassadeurs métiers », notre ambition commune est de permettre aux jeunes de découvrir les métiers, les secteurs d'activité que vous représentez pour susciter des vocations et accompagner les entreprises dans leurs besoins en recrutement. L'Équipe régionale des Ambassadeurs métiers s'inscrit dans une démarche partenariale en lien avec l'Éducation Nationale et avec le soutien des chambres consulaires, des Opco, des organisations professionnelles et patronales. La charte partenariale intégrale est disponible sur oriane.info

Pour être ambassadeur métier, il est nécessaire de connaître et d'accepter les différents engagements énoncés ci-dessous :

✓ Statut

L'ambassadeur métier est un professionnel en activité – chef d'entreprise, salarié, indépendant, ...S'il est salarié, l'ambassadeur métier intervient auprès des jeunes avec l'accord de son employeur

≡ Rôle

L'ambassadeur métier a pour mission de présenter son métier, son parcours, sa formation mais également son environnement et ses conditions de travail afin de favoriser l'information et la découverte des métiers auprès des élèves.

↗ Modalités d'intervention

L'ambassadeur métier intervient en présentiel ou distanciel devant un groupe d'élèves. Il prépare ses interventions en tenant compte de l'âge des élèves, collégiens ou lycéens. Il privilégie l'interactivité avec les jeunes avec des questions-réponses et, s'il le souhaite, avec des quizz, vidéos, démonstrations métiers...

Pour toute question liée à son activité, l'ambassadeur métier peut contacter son référent territorial via l'adresse suivante : ambassadeurs-oriane@iledefrance.fr



Engagements

En s'inscrivant sur la plateforme partenaire d'Oriane, « My job glasses », l'ambassadeur métier s'engage à :

- Témoigner sur son métier, les conditions d'emploi en toute transparence et sans discrimination
- Partager son expérience sans être dans une démarche commerciale ou de recrutement
- Encourager l'égalité, l'inclusion, la mixité professionnelle en allant à l'encontre des idées reçues et des préjugés sur les métiers
- Délivrer une image concrète avec un vocabulaire accessible et adapté (s'assurer de la bonne compréhension des élèves)
- Répondre aux sollicitations des établissements en fonction de ses disponibilités et assurer au moins 1 intervention par année scolaire



Responsabilité et assurance

Concernant les interventions au sein d'un établissement, les jeunes sont sous la surveillance et la responsabilité de l'établissement ou de la structure. La rencontre a lieu sous la responsabilité de l'établissement et est couverte par son assurance responsabilité civile professionnelle.

L'ambassadeur métiers s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile qui le couvre au titre de la mission exercée.



Protection des données

retrouvez ici la politique de confidentialité de la plateforme <https://www.myjobglasses.com/confidentialite-communaute-connect>



Sollicitations via Oriane

L'ambassadeur métier peut être sollicité dans un souci constant d'amélioration du service. Il est convié aux différents événements, rencontres, échanges de pratiques dans la cadre du travail en réseau promu par l'équipe régionale des ambassadeurs métiers.

Il pourra également être sollicité pour donner son accord au titre du droit à l'image pour être photographié, enregistré ou filmé dans le cadre de la communication en lien avec son activité d'ambassadeur métier.



Durée de l'engagement :

L'ambassadeur métier s'engage pour une durée indéterminée.

Il est libre de cesser son engagement à tout moment, en supprimant son compte.

Une nouvelle inscription sur la plateforme numérique sera nécessaire si l'ambassadeur souhaite ultérieurement se porter à nouveau volontaire.

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente charte, la Région Ile-de-France se réserve le droit de mettre fin à son statut d'ambassadeur métier.